

Repères 2016 : l'essentiel



Ensemble, les caisses de retraite s'engagent





POUR

BIEN

VIEILLIR

Sommaire

| | |
|--|----|
| Les caisses de retraite s'engagent au sein du groupement inter-régimes | 4 |
| Les axes stratégiques engagés par le groupement | 5 |
| Une offre coordonnée de prévention pour bien vieillir adaptée à tous | 7 |
| L'évaluation à domicile : Agir sur les risques de fragilité | 9 |
| Une communication affirmée sous l'identité Inter-Régimes | 12 |
| Perspectives 2017 | 13 |

Atouts Prévention Rhône-Alpes

Crédits photos : Istock et Thinkstock photos
Conception et réalisation: **Atouts Prévention Rhône-Alpes**

CS 23425

69441Lyon cedex 03

www.atoutsprevention-ra.fr

Atouts Prévention Rhône-Alpes

6 engagements pour prévenir
les effets du vieillissement

- Informer et conseiller les retraités ou comment « bien vivre sa retraite »
- Déployer des programmes favorisant le bien vieillir sur diverses thématiques :
 - nutrition et équilibre alimentaire
 - maintien de l'équilibre
 - activation cérébrale et atelier mémoire
 - bien être et santé.
- Accompagner le maintien à domicile des retraités fragilisés à partir d'une évaluation personnalisée des besoins à domicile en proposant une offre de services diversifiée
- Adapter et sécuriser l'habitat
- Accompagner les retraités fragilisés en sortie d'hospitalisation
- Accompagner les résidences autonomie dans la mise en œuvre de programmes de prévention.

1. Les caisses de retraite s'engagent au sein du groupement inter-régimes

Le Groupement inter-régimes, Atouts Prévention Rhône Alpes, a été créé le 9 juillet 2013, appuyé par une forte volonté des présidents des Conseils d'Administration des organismes, associant les trois Caisses de MSA de la Région, les deux RSI, la Carsat et le Régime des Mines.

■ L'enjeu est de renforcer les actions sur les territoires par une coopération efficace et de ré-affirmer la volonté des caisses de retraite de mener une politique active dans les domaines de l'évaluation des besoins à domicile et de la prévention à destination des personnes âgées, en cohérence avec les acteurs régionaux et départementaux.

■ La stratégie inter-régimes vise :

- une équité de traitement de tous les publics, quel que soit le régime d'appartenance
- une meilleure couverture du territoire
- une meilleure lisibilité de l'offre commune d'action sociale de la sécurité sociale vis à vis de ses ressortissants, auprès des partenaires et des pouvoirs publics.

Elle s'appuie sur des instances de pilotage : un comité stratégique des directeurs des organismes fondateurs, un comité opérationnel et une équipe technique.

Une assemblée générale se réunit annuellement avec l'ensemble des Présidents de Conseils d'Administration.

2. Les axes stratégiques engagés par le groupement

Les temps forts des travaux du groupement inter-régimes s'articulent autour du renforcement des partenariats en région, sur les axes suivants :

2.1 La Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales (CNRACL)

Le groupement promeut les actions de prévention auprès des ressortissants de la CNRACL qui a apporté un financement pour l'année 2016 à hauteur de 78 000 €. Le nombre de retraités identifiés comme relevant de ce régime ont représenté 10 % du nombre de participants tous régimes confondus.

2.2 Les Conseils Départementaux : la mise en place des Conférences des Financeurs

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) prévoit la mise en place de Conférences des financeurs de la prévention pour le maintien de l'autonomie.

Ses missions se structurent autour de trois axes : réalisation d'un diagnostic des besoins, recensement des initiatives locales et élaboration d'un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention.

Ce programme vise à répondre aux besoins des personnes âgées de 60 ans et plus recensés notamment dans le cadre du schéma départemental relatif aux personnes âgées, le projet régional de santé et l'observatoire des situations de fragilité des caisses de retraite.

La conférence des financeurs dispose des concours financiers apportés par la CNSA, à hauteur de 12 174 330 € pour Rhône-Alpes pour l'année 2016. Les financements alloués dans ce cadre interviennent en complément des prestations légales ou réglementaires à hauteur de 9 472 977 € pour les actions collectives et aides techniques et de 2 701 353 € sur le forfait autonomie pour les résidences autonomie.

Le groupement inter-régimes et les caisses de retraite sont représentés au sein de la conférence des financeurs et des différents groupes de travail.

- Sur les départements de la Loire et de l'Ain, le groupement inter-régimes assure une co vice-présidence de la conférence des financeurs aux côtés de l'ARS : Co vice-présidence assurée par le Directeur Général de la Carsat pour la Loire et par le Directeur de la MSA Ain-Rhône pour l'Ain.
- Le groupement inter-régimes s'est positionné pour valoriser ses offres collectives en prévention avec un focus sur les thématiques de la Prévention des Chutes et de l'offre Mobilité et Sécurité des Conducteurs Seniors. Des délégations de gestion lui ont été attribuées à hauteur de 158 000 € sur 5 départements : Ain, Ardèche, Loire, Rhône et Savoie.

2.3 Le Comité Régional de Coordination des Caisses de Retraite Complémentaires (CRCAS) de l'AGIRC-ARCCO

Le CRCAS piloté par la caisse de retraite complémentaire APICIL est un partenaire pour la déclinaison d'actions de prévention. Ainsi, il participe aux réunions des référents prévention animées par la coordinatrice du groupement pour une information réciproque des actions de prévention prévisionnelles, assurer une coordination dans la déclinaison des actions collectives, intégrer les actions CRCAS dans la programmation inter-régimes.

Ainsi, des ateliers et conférences ont été menés conjointement :

- Deux Conférences-débat théâtral sur les addictions en avril 2016 qui a regroupé 160 personnes à Bourg en Bresse et en décembre 2016 à Divonne les Bains avec 70 participants.
- Deux Ateliers sommeil / stress en janvier 2016 auprès de 22 personnes.

Enfin, les offres de service AGIRC/ARRCO (sortir+, Aide à domicile momentanée, Bien Chez moi) sont intégrées dans les offres de service des organismes de retraite et sont proposées, en tant que de besoin lors des évaluations à domicile réalisées dans le cadre des demandes de plan d'aide.

5 886 plaquettes
ont été diffusées pour 2016

3. Une offre coordonnée de prévention pour bien vieillir adaptée à tous

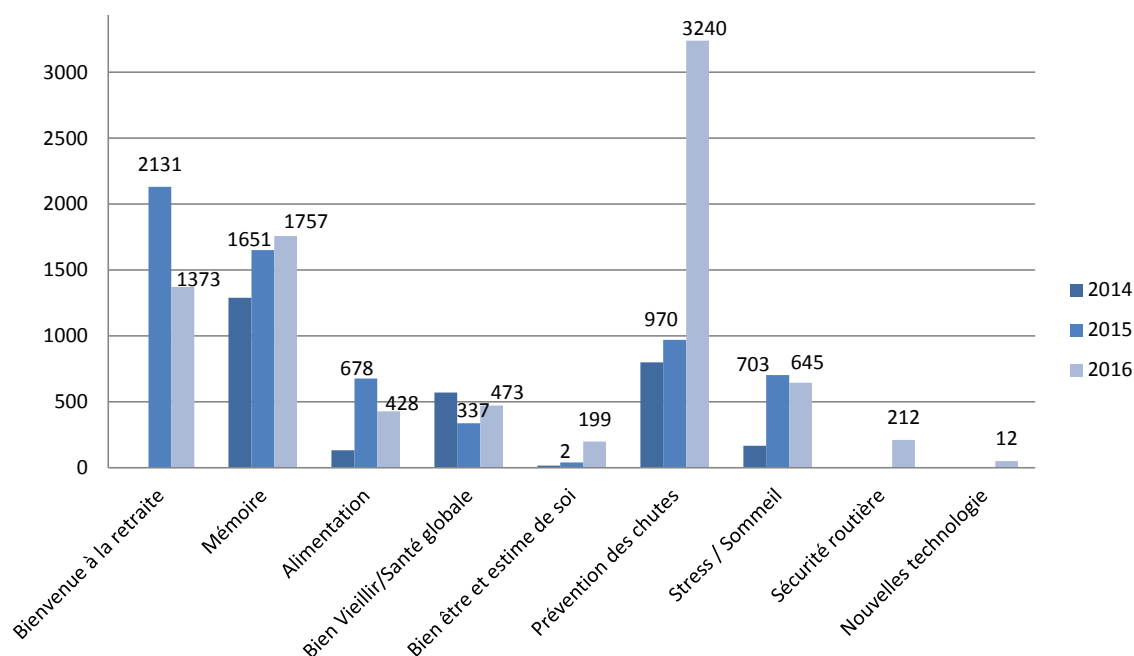
3.1 Coordonner et Développer des actions de prévention

Les offres de prévention font l'objet d'une programmation annuelle déclinée par département et thématiques et mise en ligne sur le site internet du groupement inter-régimes www.atoutsprevention-ra.fr et des organismes du groupement.

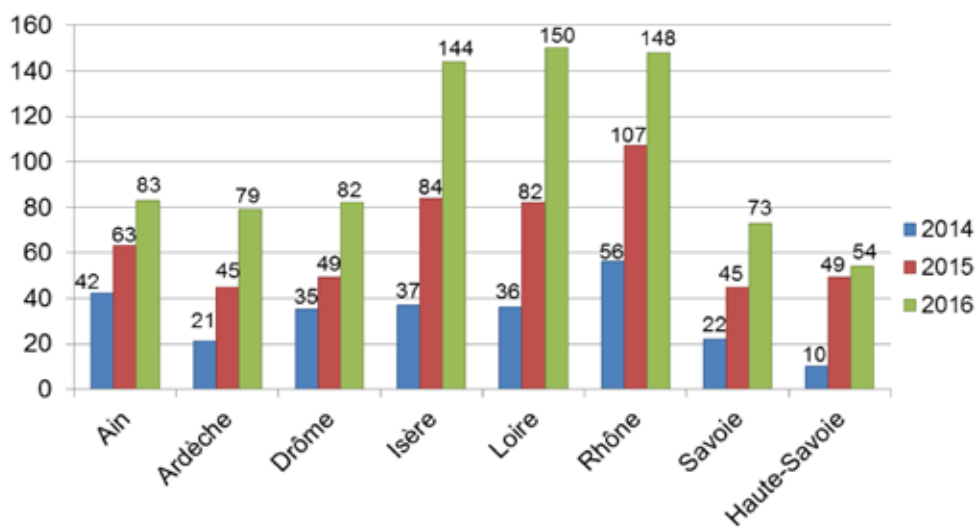
Dans le cadre de l'offre Socle et l'offre Socle Plus, **823 actions collectives** ont été réalisées auprès de **12 750 participants** en progression de 25 % par rapport à 2015, représentant un volume de l'ordre de 10 200 heures d'ateliers pour un coût global évalué à 1 171 645 €.

- 118 conférences soit une moyenne de 236 heures pour 3 495 participants et un coût global estimé à 94 400 €.
- un évènementiel avec la pièce de théâtre « Vieillir c'est vivre » à Roanne qui a confirmé son succès pour cette seconde édition avec 525 participants (pour un coût de 14 369 €) montrant un taux de satisfaction global de 88,87 % (256 retours de questionnaires)

Répartition des ateliers par thématique



Répartition des ateliers 2014-2015-2016 par département



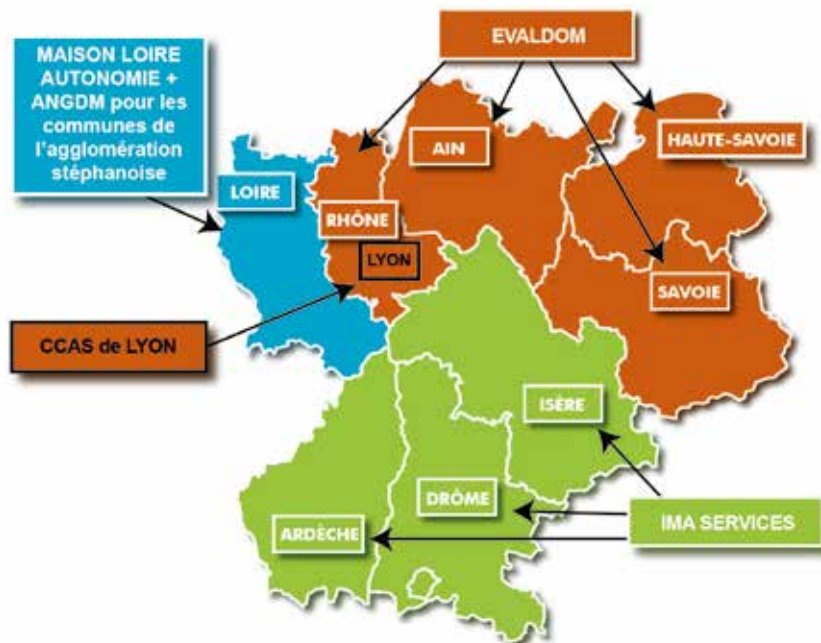
La participation du groupement à 10 forums sur les départements de l'Ardèche (2), de la Drôme (1) de la Loire (2), du Rhône (1) de la Savoie (1) et de la Haute-Savoie (3).

916 visites ont été comptabilisées sur le stand du Groupement permettant de favoriser des inscriptions à des ateliers collectifs.

4. L'évaluation à domicile : Agir sur les risques de fragilité

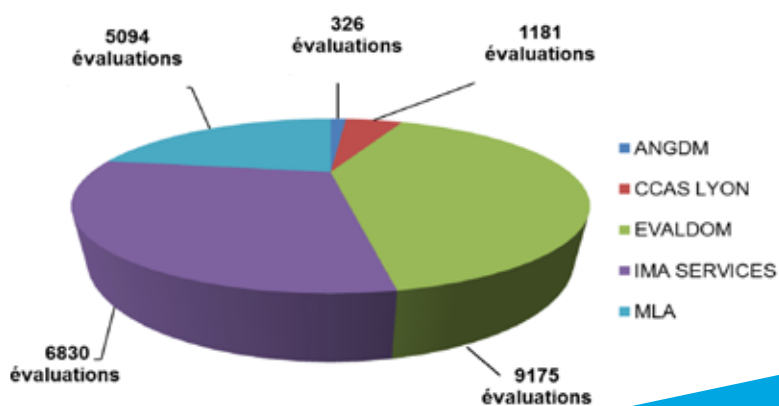
4.1 Un réseau commun d'évaluateurs :

Cinq structures sont conventionnées pour la réalisation des évaluations au domicile des personnes en demande de prestation d'aides au maintien à domicile et interviennent sur des territoires pré-définis :



En termes d'activité, 22 606 évaluations ont été réalisées en inter-régimes représentant une dépense de **2 599 690 €**, dépense en progression de 32,9 % par rapport à celle de 2015 dont 1 689 632 € pour la Carsat.

Répartition des évaluations 2016 réalisées par structure évaluatrice



4.2 Poursuivre une offre d'accompagnement du retour à domicile après hospitalisation (ARDH) inter-régime

Pour répondre à une volonté de porter une prestation commune identique pour les retraités, quel que soit leur régime d'appartenance, et de diversifier les offres de service en faveur des retraités, le groupement inter-régimes a décidé de créer une aide au retour à domicile après hospitalisation.

Cette offre vise à apporter une aide ponctuelle au retraité pour lui faciliter le processus de récupération après une hospitalisation. Elle recouvre de l'aide humaine, du portage de repas, de la télé-assistance et de l'aide technique que le bénéficiaire peut utiliser de manière modulable selon ses besoins, sur une période de 3 mois après sa sortie. Un forfait unique de 500 € est versé directement au bénéficiaire.

Un accompagnement par le service social ou par les structures évaluatrices est prévu sous la forme d'un contact téléphonique et/ou d'une visite à domicile 6 semaines avant l'échéance. Il permet une évaluation des besoins de la personne à mi-parcours et de jouer un rôle de facilitateur, en cas de difficultés rencontrées. Elle permet aussi d'apprécier si des besoins seront toujours présents après la prise en charge ARDH et d'orienter le bénéficiaire, en tant que de besoin, vers une demande de plan d'aide de droit commun.

Le bénéfice de cette aide a été élargi aux sorties d'hospitalisation de services de soins de suite et de réadaptation en cours d'année.

Des réunions d'informations ont été renouvelées auprès des établissements de santé pour réaliser un point d'étape de mise en œuvre.

4 663 dossiers ARDH
notifiés en inter-régimes.

5. Une communication affirmée sous l'identité inter-régimes



● www.atoutsprevention-ra.fr



Ce site, ouvert en septembre 2015, regroupe les offres de l'Inter Régimes tant en matière d'évaluation à domicile, qu'en matière de prévention.

Les planifications d'actions de prévention (ateliers-conférences) sont consultables en ligne.

Il permet également l'échange de documents entre organismes de retraite, directement via la base partagée créé sur ce site.

6. Perspectives 2017

L'année 2016 s'est traduit par un renforcement de la coopération inter-régimes voulu par les Conseils d'Administration des différents organismes, et une approche innovante de la relation de service avec la mise en œuvre de nouvelles offres de prévention.

Atouts Prévention Rhône-Alpes poursuivra ses engagements sur 2017 dans la continuité des axes stratégiques 2016 en renforçant les actions autour de cinq domaines.

6.1 Consolidation et diversification des offres collectives de prévention

Le GCSMS intègre dans son programme 2017 deux nouvelles offres :

- la prévention des risques suicidaires dénommée « D'un mal-être vers un nouveau bien-être »
- l'habitat « Bien chez soi »

et adapte deux ateliers « Bienvenue à la retraite » et « Bien-être /Estime de soi ». L'enjeu est de faire évoluer les référentiels afin de les inscrire dans une offre inter-régimes.

Outre les offres socles portées par chacun des organismes et ouverts à tous les retraités, le programme de l'offre Socle Plus se structure autour de quatre thématiques et 160 ateliers :

| Thématiques | Ateliers |
|--|------------------------------|
| Equilibre/Prévention des chutes | 76 |
| Alimentation/activité physique | 32 |
| Habitat | 36 (conférences et ateliers) |
| Mobilité et Sécurité des conducteurs seniors | 16 |

Auxquels s'ajoutent l'évènementiel avec la pièce de théâtre « Vieillir c'est vivre » à Aix les Bains le 25 septembre 2017 ainsi qu'une action de formation (1 journée) au déploiement d'actions de prévention vers les résidences autonomie.

6.2 Accompagnement du maintien à domicile

- Aide au retour à domicile après hospitalisation : des travaux seront engagés sur l'exercice 2017 par la CNAV et la CCMSA afin de faire un état des lieux des offres ARDH initiées au sein du réseau.
- Aides techniques : dans le cadre du Comité stratégique inter-régimes et au titre des délégations de gestion possibles dans le cadre des conférences de financeurs, il a été arrêté les principes suivants :
 - Prendre le reste à charge des coûts afférents à la téléassistance et auquel s'ajoutent pour le versant Assurance Maladie du RSI et de la MSA, les frais relatifs à l'achat de prothèses auditives et le cas échéant optiques,
 - Créer une prestation d'ergothérapie pour conduire des entretiens motivationnels dans les cas du non recours à une adaptation du logement malgré une préconisation au titre d'un plan d'aide par la structure évaluatrice.
- Evolution nationale du dossier d'évaluation à domicile et des modes de transmission des commandes d'évaluation : création d'un support inter-régimes d'évaluation dénommé SIREVA (Système inter-régimes d'évaluation). Cette évolution présente l'avantage pour les structures évaluatrices d'utiliser un seul support pour réceptionner les commandes émanant des différents organismes de retraite et adresser les évaluations réalisées via le portail partenaires action sociale.

6.3 Poursuite du partenariat avec les Conseils Départementaux : Conférence des financeurs

Outre la participation aux instances décisionnelles et aux différents comités opérationnels, le GCSMS se positionne pour solliciter des délégations de gestion en privilégiant des offres nouvelles de prévention telles que la mobilité et sécurité des conducteurs seniors, la prévention des risques suicidaires, l'accompagnement de la prévention dans les résidences autonomie par des actions de formation auprès des intervenants professionnels.

6.4 Professionnalisation des offres en prévention en référence à la note d'orientation nationale inter-régimes

- Référentiel national inter-régimes des offres en prévention / enquêtes de satisfaction : Adaptation des contenus des ateliers sur les référentiels nationaux inter-régimes. Evaluation de la satisfaction sur la base des questionnaires nationaux (nutrition, équilibre, mémoire et bien vivre sa retraite). En 2017, l'analyse de la satisfaction sera ciblée sur les ateliers Alimentation et Activité Physique.

6.5 Promotion du bien vieillir

- **Evolution de l'ASEPT Alpes du Nord « Itinéraires de Santé »** vers une structure régionale opérationnelle, positionnée en tant que prestataire pour le groupement inter-régimes Atouts Prévention Rhône Alpes en vue de décliner des actions de prévention. Une convention-cadre entre Atouts Prévention Rhône-Alpes et Itinéraires de santé sera signée fixant les engagements respectifs des deux parties. C'est ainsi que pour 2017, le groupement inter-régimes sollicite Itinéraires de Santé pour la réalisation de 16 ateliers « Mobilité et Sécurité des Conducteurs Seniors », 1 atelier-test sur la prévention des risques suicidaires dénommé « D'un mal-être vers un nouveau bien-être » et une formation à la prévention des responsables de résidences autonomie correspondant. A noter qu'en 2016 a été réalisé un diagnostic des pratiques de prévention au sein des résidences autonomie.
- **Participation à la journée nationale inter-régimes organisée par la CNAV, la CCMSA et le RSI « L'innovation pour une retraite autonome »** en juillet 2017.





Le label “Pour bien-vieillir” permet d’identifier les actions de prévention proposées par vos caisses de retraite **et leurs partenaires**. Elles vous sont proposées via **Atouts Prévention Rhône-Alpes** qui regroupe nos différents organismes.



● www.atoutsprevention-ra.fr

